



Communiqué de presse
5 novembre 2024

90% des PSH affirment avoir déjà été traitées de manière injuste dans le monde du travail, d'après une étude IFOP pour le FIPHFP, l'Agefiph et LADAPT.

À l'occasion de la 28^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui se tiendra du 18 au 22 novembre 2024, une étude intitulée « Égalité des chances en emploi : une réalité pour les personnes en situation de handicap ? » a été menée par l'IFOP en juillet dernier.

1/ Des aspirations identiques à celles des autres salariés mais des discriminations en plus

L'étude réalisée par l'IFOP montre que les personnes en situation de handicap (PSH) partagent les mêmes aspirations professionnelles que la population générale, et se révèlent même parfois plus ambitieuses ! En effet, une proportion légèrement plus élevée que la moyenne nationale (41% contre 39%) exprime le souhait de devenir manager. De plus, 73% d'entre elles affirment que leur handicap n'a aucune incidence sur leur capacité à accomplir leur travail.

Cependant, l'accès à l'emploi est pointé du doigt dans cette étude : en effet, 23% des PSH estiment que l'inégalité d'accès à l'emploi est la plus injuste, injustices qui perdurent dans le déroulement des parcours professionnels :

- Ainsi, cette étude révèle que les personnes handicapées se sentent davantage discriminées que la moyenne des Français, notamment dans le domaine professionnel. En effet, **90% des PSH** déclarent avoir déjà été victimes de traitements injustes, contre 70% pour la population générale.
- **Autre chiffre : 64% des PSH déclarent avoir subi des injustices dans le milieu professionnel, contre 36%** pour la moyenne nationale.
- Elles dénoncent des inégalités dans l'accès à l'emploi et rencontrent de nombreuses difficultés à progresser dans leur carrière. Par exemple, une **majorité des PSH (63%) ont déjà dû changer de métier ou de poste en raison de leur handicap, et 3 sur 4 estiment que celui-ci a freiné leur évolution professionnelle.**
- De plus, 64% se considèrent sous-payés, et seulement 28% se sentent suffisamment à l'aise pour demander une augmentation.

Une double discrimination pour les femmes en situation de handicap



Les femmes en situation de handicap subissent une double discrimination, liée à la fois à leur genre et à leur handicap. En effet, 82% d'entre elles considèrent que la société est injuste, comparé à 73% des hommes handicapés. Ces chiffres soulignent l'importance de prendre en compte cette double vulnérabilité dans les politiques d'inclusion.

2/ Des mesures correctives concrètes pour favoriser l'égalité du déroulement des carrières

Pour corriger ces injustices, les dirigeants, conscients des inégalités, ont pris des mesures précises pour favoriser l'inclusion des PSH.

Ainsi, de nombreuses organisations ont mis en place des actions concrètes pour améliorer leur intégration. Ainsi, 69% des PSH estiment que leur employeur est bienveillant et inclusif. Cependant, des progrès restent à faire, comme en témoignent les **36% de PSH qui ont déjà observé des traitements inéquitables ou des comportements hostiles en raison de leur handicap**. Ce problème est bien identifié par les dirigeants. Pourtant, lorsque la question des priorités en matière d'égalité des chances leur est posée, c'est l'égalité hommes-femmes qui est citée en premier lieu.

Il est essentiel de ne pas baisser les bras dans la lutte pour l'insertion des PSH dans le milieu professionnel. Bien que des défis subsistent, des pistes concrètes permettent d'avancer. La formation et la sensibilisation des managers et des équipes sur le handicap, ainsi que l'aménagement du temps de travail, sont des priorités partagées par les PSH, les collaborateurs et les dirigeants. Chaque effort compte pour faire évoluer les mentalités et construire un environnement professionnel plus inclusif.

=> Voir étude en pièce jointe

À propos du FIPHFP - Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,66 % en 2023, sur le plan national.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de la Solidarité, de la Fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique, et du Budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr/ @fiphfp

Contacts Presse

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr

Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fr